

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AJACCIO**

Le 23 juin 2022 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 juin 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent Marcangeli, Le Maire.

**Etaient présents :** Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :** Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christian Bacci, Marie-Noëlle Nadal à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Danielle Antonini à Jean-André Miniconi,

**Etaient absents :** Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220623-2022\_111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2022

Affichage : 28/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du jeudi 23 juin 2022**  
**Délibération N° 2022/111**  
**Modification de douze emplois permanents.**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

L'article L 313-1 du code général de la fonction publique dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier douze emplois permanents précédemment créés par délibération ; la modification concerne le niveau de recrutement ou la quotité de temps de travail (cf. annexes).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Ville d'Ajaccio.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**De modifier les emplois tels que présentés en annexe.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Madame Annie Sichi, adjointe déléguée  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

Vu l'article L 313-1 du code général de la fonction publique ;

Considérant que l'article L 313-1 du code général de la fonction publique dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier douze emplois permanents précédemment créés par délibération ; la modification concerne le niveau de recrutement ou la quotité de temps de travail (cf. annexes).  
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Ville d'Ajaccio.

**MODIFIE**

**Les emplois tels que présentés en annexe.**

**VOTE**

**Par 39 voix pour, 6 abstentions(s).**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**


**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Directeur Général des Services  
  
Charles DESMICHÉL

**ANNEXE A LA DELIBERATION 2022\_111 RELATIVE A LA MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT  
(MODIFICATION DE LA QUOTITE DE TRAVAIL)**

Description de l'emploi		Durée hebdomadaire de travail	Niveau de recrutement		Explication
			Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction	Intitulé du poste				
DGA Culture et Patrimoine Direction de la Culture Ecole municipale de musique	Enseignant musique	Temps complet	Filière technique Cadre C  (Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux)	Adjoint technique territorial à principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Agent de maîtrise à principal	Modification de la délibération n°2020-247 du 28 septembre 2020 portant sur le cadre d'emplois et la quotité de temps de travail

**ANNEXE A LA DELIBERATION 2022\_111 RELATIVE A LA MODIFICATION DE SEPT EMPLOIS PERMANENTS (SUITE REUSSITE CONCOURS)**

Description de l'emploi		Durée hebdomadaire de travail	Niveau de recrutement		Explication
			Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
DGA Vie scolaire et temps de l'enfant Direction de la Petite Enfance	Assistant d'accueil petite enfance	Temps complet	Filière médico-sociale Cadre C ou B (Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ou des auxiliaires de puériculture territoriaux)	Agent social territorial à agent social territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Auxiliaire de puériculture de classe normale à auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Modification de la délibération portant sur le cadre d'emplois et la fourchette de grades
DGA Vie scolaire et temps de l'enfant Direction de la Petite Enfance	Assistant d'accueil petite enfance	Temps complet	Filière médico-sociale Cadre C ou B (Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ou des auxiliaires de puériculture territoriaux)	Agent social territorial à agent social territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Auxiliaire de puériculture de classe normale à auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Modification de la délibération portant sur le cadre d'emplois et la fourchette de grades
DGA Vie scolaire et temps de l'enfant Direction de la Petite Enfance	Assistant d'accueil petite enfance	Temps complet	Filière médico-sociale Cadre C ou B (Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ou des auxiliaires de puériculture territoriaux)	Agent social territorial à agent social territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Auxiliaire de puériculture de classe normale à auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Modification de la délibération portant sur le cadre d'emplois et la fourchette de grades
DGA Vie scolaire et temps de l'enfant Direction de la Petite Enfance	Assistant d'accueil petite enfance	Temps complet	Filière médico-sociale Cadre C ou B (Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ou des auxiliaires de puériculture territoriaux)	Agent social territorial à agent social territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Modification de la délibération portant sur le cadre d'emplois et la fourchette de grades

<p><b>DGA Vie scolaire et temps de l'enfant</b> Direction de la Petite Enfance</p>	<p>Assistant d'accueil petite enfance</p>	<p>Temps complet</p>	<p>puériculture territoriaux) Statutaire ou contractuel Cadre C ou B Filière médico-sociale (Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ou des auxiliaires de puériculture territoriaux)</p>	<p>Auxiliaire de puériculture de classe normale à auxiliaire de puériculture de classe supérieure</p>	<p>Modification de la délibération n°2019-207 du 1<sup>er</sup> octobre 2019 portant sur le cadre d'emplois et la fourchette de grades</p>
<p><b>DGA Vie scolaire et temps de l'enfant</b> Direction de la Petite Enfance</p>	<p>Assistant d'accueil petite enfance</p>	<p>Temps complet</p>	<p>puériculture territoriaux) Statutaire ou contractuel Cadre C ou B Filière médico-sociale (Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ou des auxiliaires de puériculture territoriaux)</p>	<p>Agent social territorial à agent social territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe Auxiliaire de puériculture de classe normale à auxiliaire de puériculture de classe supérieure</p>	<p>Modification de la délibération n°2019-207 du 1<sup>er</sup> octobre 2019 portant sur le cadre d'emplois et la fourchette de grades</p>
<p><b>DGA Vie scolaire et temps de l'enfant</b> Direction de la Petite Enfance</p>	<p>Assistant d'accueil petite enfance</p>	<p>Temps complet</p>	<p>puériculture territoriaux) Statutaire ou contractuel Cadre C ou B Filière médico-sociale (Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ou des auxiliaires de puériculture territoriaux)</p>	<p>Agent social territorial à agent social territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe Auxiliaire de puériculture de classe normale à auxiliaire de puériculture de classe supérieure</p>	<p>Modification de la délibération n°2022/005 du 02 février 2022 portant sur le cadre d'emplois et la fourchette de grades</p>

**ANNEXE A LA DELIBERATION 2022\_111 RELATIVE A LA MODIFICATION DE QUATRE EMPLOIS PERMANENTS (SUITE  
MOBILITE OU DEPART EN RETRAITE)**

Description de l'emploi		Durée hebdomadaire de travail	Niveau de recrutement		Explication
			Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction	Intitulé du poste				
DGA Développement social, culturel, sportif et vie des quartiers Direction des Bibliothèques et Médiathèques	Agent de bibliothèque	Temps complet	Filière administrative, culturelle ou animation Cadre C  (Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, des adjoints territoriaux du patrimoine ou des adjoints territoriaux d'animation)  Statutaire ou contractuel	Adjoint administratif territorial à principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Adjoint territorial du patrimoine à principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Adjoint territorial d'animation à principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Modification de la délibération n°2018-219 du 05 novembre 2018 portant sur l'intitulé de poste et le cadre d'emplois
DGA Environnement, cadre de vie et attractivité Direction du Commerce, de l'artisanat et du domaine public Service gestion du domaine public	Chef de service	Temps complet	Filière administrative ou technique Cadre A ou B  (Cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux)  Statutaire ou contractuel	Attaché territorial à attaché hors classe  Directeur territorial  Rédacteur territorial à principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Ingénieur territorial à ingénieur hors classe  Technicien territorial à principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Modification de la délibération n°2018-199 du 24 septembre 2018 portant sur l'intitulé de poste et le cadre d'emplois

<p><b>DGA Environnement, cadre de vie et attractivité</b>          Direction Population et Citoyenneté          Service des cimetières</p>	<p>Chef de service</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière administrative ou technique          Cadre A ou B          (Cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux)          Statutaire ou contractuel</p>	<p>Attaché territorial à attaché hors classe          Directeur territorial          Rédacteur territorial à principal de 1<sup>ère</sup> classe          Ingénieur territorial à ingénieur hors classe          Technicien territorial à principal de 1<sup>ère</sup> classe</p>	<p>Modification de la délibération n°2019-251 du 25 novembre 2019 portant sur l'intitulé de poste et le cadre d'emplois</p>
<p><b>Direction de la police municipale</b></p>	<p>Directeur</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière police municipale          Cadre A          (Cadre d'emplois des directeurs de police municipale)</p>	<p>Directeur de police municipale          Directeur principal de police municipale</p>	<p>Modification de la délibération n°2020-270 du 27 octobre 2020 portant sur l'intitulé de poste et le cadre d'emplois</p>